EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MORIENVAL

Envoyé en préfecture le 26/04/2021
Reçu en préfecture le 26/04/2021
Publié le
ID : 060-216004259-20210409-DEL122021-DE

Séance du 9 avril 2021

N° 12/2021

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 11

Absents : 4

Nombre de suffrages exprimés : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation
02/04/2021

Date d'affichage
02/04/2021

L'an deux mil vingt et un, le 9 avril à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 2 avril, s'est réuni , au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Hubert BRIATTE

Etaient présents :

M. BRIATTE Hubert ; M. RICHARD Emmanuel ; Mme RULENCE Dorothée ; M. DE SOUSA Jean François ; M. LECHEVALIER Gilles ; Mme DE WAELE Isabelle ; M. MOREAU Régis ; Mme VILLEMAINE Véronique ; M. DELAHAYE Frédéric ; Mme GAMEIRO Lucie ; Mme PAILLARD Elodie

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et Procuration(s) :

Mme SOLINAS Brigitte donne pouvoir à Mme RULENCE Dorothée
Mme DETOURBET Marie Charlotte donne pouvoir à M. DELAHAYE Frédéric
Mme CHARTIER Florence donne pouvoir à M. DE SOUSA Jean François
M. KOUAOVI Eric donne pouvoir à M. BRIATTE Hubert

Etai(ent) excusé(s) : NEANT
Etai(ent) non excusé(s) : NEANT

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance :** M. DE SOUSA Jean Francois

OBJET

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021

M. le Maire propose les montants des subventions allouées aux associations pour l'année 2021 au conseil municipal pour un montant de 10 770 € plus une réserve pour des événements exceptionnels soit un total de 12 000 € à inscrire au BP 2021. Il fait part également que certaines associations locales n'ont pas présentés leur bilan de l'année 2020-2021.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** d'allouer aux associations les subventions pour 2021 suivantes :

	Montant
ADU ASS DES USAGERS LIGNE	20.00 €
ASCVA	4 500.00 €
ASSOCIATION ALSO	10.00 €
AUTONNE VILLAGES	550.00 €
CLUB DES AINES RURAUX - SOLEIL D'AUTOMNE	300.00 €
COMITE DES FETES	450.00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	2 300.00 €
GROUPEMENT DES CHASSEURS	300.00 €
LE PRINTEMPS DES LAVOIRS	150.00 €
LES AMIS DU LIVRE	1 080.00 €
STE PROTECTION FORET COMP	50.00 €
VMEH VISITE MALADES ETS	70.00 €
ASSOCIATION COLETTE DE LA GOUTTIERE chat errant	1000.00 €
ASSOCIATION SAUVEGARDE DE LA TOUR	800.00 €
TOTAL	**11580.00 €**

Envoyé en préfecture le 26/04/2021
Reçu en préfecture le 26/04/2021
Publié le
ID : 060-216004259-20210409-DEL122021-DE

- **ACCEPTE** de porter au Budget primitif 2021 au compte 6574 **12 000 €** avec des réserves pour évènements exceptionnels.
- **DONNE** pouvoir à M. Le Maire de vérifier que les associations auront transmis leur bilan avant versement de la subvention.
- **AUTORISE** le Maire à octroyer le reliquat dans les limites budgétaires

Ainsi fait et délibéré le 09/04/2021, À Morienval
Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Le Maire,

Hubert BRIATTE

